OUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 24 Prairial, an V.

(Lundi 12 Juin 1797.)

Situation critique du commerce des Etats-Unis d'Amérique. - Arrivée à Elseneur d'une frégate anglaise dont les matelots ont mis leurs officiers à terre. — Refus d'un grand nombre de curés et de vicaires de la Belgique de faire la déclaration qu'on exige d'eux. — Préparatifs de guerre de la Prusse. — Envoi fait au directoire, par le général Buonaparte, de vingt-deux drapeaux pris sur les Autrichiens et les Vénitiens.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De Philadelphie, le 5 avril.

La situation de notre commerce est aujourd'hui trèscritique; les corsaires français nous enlevent quantité de oit détruit. I nos navires, sur-tout ceux qui sont destinés pour les colocration deve nies augluises ou qui en reviennent : aussi les assurances premiere n'et sout-elles montées à 15 & 20 pour cent.

Aussi-tôt aprês le départ de l'envoyé de France, qui

ion du 30 g aura lieu sous quinzaine, le congrès, qui s'assemblera le tableau de 15 mai, s'occupera du parti à prendre dans ces eirconsembargo général dans tous les ports, & que par suite on n'accorde des lettres de marque à nos bâtimens de coms. ½, 241.15 merce. Cette mesure extrême ne sera pas généralement 321.10s., 15 approuvée. tances critiques. On ne doute pas qu'on n'ordonne un

DANEMARCK.

De Copenhague , le 27 mai.

PRUSSE.

De Berlin , le 30 mai.

Bater d'Har Notre gazette officielle annonce que le ci-devant con-l. 2 s. — Sawseiller de guerre Zerboni, les négocians Contessa de Hirsch-berg & Zerboni le jeune, de Breslaw, ainsi que le ci-devant capitame de Leipziger, convaincus du crime de leze-ma-jesté, & d'avoir conspiré contre la sûreté de l'état, out été condamnés à être emprisonnés dans les forteresses de les Politiques, Magdebourg, Stellin, Spandaw & Granden.

L'ambassadeur turc Effendi - Asik - Ali , destiné pour

notre cour, est arrivé à Lemberg, avec son fils, un secrétaire & six domestiques, conduisant avec eux quatre cialons turcs, d'une beauté peu commune, destinés en présent au roi.

ALLEMAGNE.

De Francfort , le 25 mai.

Un violent incendie a éclaté ce matin dans cette ville : on a vu avec un grand intérêt le général Hoche, avec plusieurs autres généraux français, prêter les secours les plus empres es porter eux-mêmes des seaux d'eau.

On évalue maintenant à 70,000 hommes l'armée impé-

riale du Haut-Rhin.

Dans le pays de Hesse-Cassel, tout ce qu'on fournit aux Français est par eux payé en argent comptant.

BELGIQUE.

De Bruxelles , le 20 prairial.

Dans la plupart des villages de ce département, les curés & vicaires ont nettement refusé de faire la déclaration prescrite par la loi sur la police des cultes, & cependant ils continuent toujours l'exercice de leurs fonctions. On assure qu'il est question d'une mesure générale pour fairs arrêter les réfractaires dans les campagnes. Il est bien à souhaiter qu'un pareil projet ne s'exécute pas ; car il seroit capable d'amener les plus grands troubles.

Les lettres des bords du Rhin marquent-que la régenes du duché de Berg a obtenu du général Hoche une diminution dans la contribution mobiliaire, imposée à ce pays, laquelle vient d'être réduite à un million de livres en numéraire, à la condition expresse que l'on s'occupera sans délai à mettre cette somme en recouvrement. Les autres parties de l'Allemagne, situées entre le Rhin, la Sieg, la Lahn & la Nidda, imposées à environ quatre millions, outre les réquisitions, n'out an abtain millions, outre les réquisitions, n'ont pu obtenir auenne diminution. Il en est de même de la ville de Cologne, dont la contribution de trois millions vient d'être répar-tie & commence déjà à se payer, malgré toutes les instances du sénat.

L'armée de Sambre & Meuse acheve en ce moment son changement de position; plusieurs corps nombreux de ca-

pose d'appre orte la loi rectoire à

, d'abord pa terme pres une partie avance par ine disposit possible, o mesures qu St-Doming cretes, & orps législa

ouve une re tion du citoy es.

le conseil re

n relative à ieu: il en p la maison on de Castre l'échange ju isacrée à l'éd

108., 191.15

leg. , 280 à 350 inique, il. 195

valerie & d'infanterie viennent de repasser le Rhin ; une partie de l'état-major de l'armée est actuellement à Neuwied, & le général Hoche, après avoir passé le Rhin, est venu à Bonn & delà à Cologne. Ce jeune guerrier doit quitter incessamment l'armée pour se rendre

Des ordres avoient été donnés par le général Hoche de démolir les fortifications de la petite ville de Giessen, ainsi que le retranchement élevé le long de la Lahn & près de Neuwied; dejà même l'on avoit commence à mettre la main à l'ouvrage, lorsqu'il est arrivé un nonvel ordre qui enjoignoit de laisser les choses dans l'état où elles se trouvoient.

Plusieurs régimens de cavalerie & d'infanterie autrichienne ont quitté, il y a quelques jours, le Haut-Mein pour se rendre dans le Bohême : la majeure partie de l'armée impériale du Bas-Rhiu va se concentrer dans la Franconie; on parle même, comme d'une chose prochaine, de l'évacuation de Manheim, Mayence & d'Ehrenbreistein par les Antrichiens, qui remettront ces places aux princes de l'Empire à qui elles appartiennent.

Pendant que tout se dispose pour une paix générale & prochaine, on est étonné de voir les immenses préparatifs qui se font en Prasse; tout y est en armes & le recrutement s'y pousse avec une étonnante activité. Des magasins considérables se font sur plusieurs parties des fron-tières de la monarchie prussienne, & il est certain que plusieurs armées vont camper. Le but de cet appareil hostile, à la veille de la pacification, est une énigme que le tems seul pourra dévoiler. Ce qui est également sûr, c'est que Frédéric Guillaume est très-mal, & que l'on eache, autant que l'on peut, le dépérissement de sa santé.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

An quartier-général de Montebello, le 21 prairial, an 5°.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

4

d

p

te

Pi

le

pr

me

HU

Citoyens directeurs, je vous envoie, par le général de division Serrurier, vingt-deux drapeanx pris dans les der-nieres affaires qui ont eu lien en Allemagne ou sur les Vénitiens.

Le général Serrurier a, dans les deux dernieres campagnes, déployé autant de talens que de bravoure & de C'est sa division qui a remporté la bataille de Montebello, qui a puissamment contribué à celle de Cas-tiglione; qui a pris Mantoue & s'est distinguée au passage da Tagliamento, de l'Izonzo, & spécialement à la prise de Gradisca.

Le général Serrurier est extrêmement severe pour luimême; il l'est quelquefois pour les autres. Ami rigide de la discipline, de l'ordre & des vertus les plus nécessaires an maiatien de la société, il dédaigne l'intrigue & les intrigans; ce qui lui a quelquefois fait des ennemis parmi ces hommes qui sont toujours prêts à accuser d'incivisme cenx qui voulent que l'on soit soumis aux loix & aux ordres de ses supérieurs.

Je crois qu'il seroit très-propre à commander les troupes de la république cisalpine; je vous prie donc de le renvoyer le plutôt possible à son poste.

Signé, BUONATARTE.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

De Cherhourg , le 15 prairial.

Les 400 anglais qui étoient aux isles de Saint-Mare se sont embarqués ces jours derniers sur quatre frégi & des cutters. La flotte a pris route vers les côtes

Leur camp de l'isle d'Aurigny subsiste toujours ; il de 120 tentes, divisées sur trois points, & non de comme on l'avoit annoncé.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 18 prairial.

Les marchandises sont sans aueun cours; on ne w rien ou presque rien. Toutes les ventes sont dirigées les circonstances; de sorte que, à proprement par elles ne peuvent

lles ne peuvent servir de regle pour le prix cours Il est arrivé beauceup de marchandises qui s'emm sinent; les sucres cependant sont les plus abondans. dernieres halles de Rouen ont été fort bien ; les march dises de fabrique se sont enlevées à un prix plus élevé pendant le coton en laine n'a point haussé. Il n'y presque plus à Rouen; mais comme on y a eu avis départ de plusieurs navires de Lisbonne, on n'achete jour le jour, dans l'espoir de forts approvisionne Quand les navires attendus seront arrivés, ou ver la quantité de cotons qu'ils apporteront sera proportion aux besoins; & alors le cours s'élablira d'une mai fixe. L'espérance de la paix qui se renouvelle, sur l'insurrection persévérante des matelots anglais, laisse pas aussi de contribuer à la stagnation. Nous san que des opérations projettées à l'étranger ont été sus dues & même contremandées. Dans cette incertitude sagesse.

De Paris, le 23 prairial.

La Sentinelle est aujourd'hui d'une ingénuité ren en un La Sentinelle est aujourd'hui d'une ingenuite le quable : en nous apprenant la réunion de la république suivre sans n Venise, devenue démocratique, avec la république sons a barde, elle se réjouit de voir ainsi se préparer des a d'avoir dans toute l'Europe pour les révolutionnaires (c'es tions, dire, pour tous ceux qui ont prolongé & souillé la m lution), lorsque leur regue sera passé en France. Et qu'ils reconquérir leur patrie et en chasser les oppresseurs. ceux qui veulent nous faire gouverner par le code r lutionnaire d'Osselin sur les émigrés, annoncent lu ment le plan d'une émigration qui consiste à embrâser leur patrie l'Europe, pour revenir ensuite embrâser leur patrie neus est défendu d'aimer notre pays avec assez d'éginational pour souhaiter d'être délivrés des hommes plus dangereux sous la condition de voir bouher donnes de là, ajoute-t-il, qu'ils reviendront peut-être un politiq plus dangereux, sous la condition de voir bouler donner d'autres états. Il sembleroit, à entendre les freres & ce dé que Bnonaparte ne sort du rêle de conquérant & d car on cificateur, que pour prendre l'emploi peu billant de tant tr parer des logemens pour les jacobius réformés en Fran-

Nous croyons devoir nous empresser de publicr et admis à avertissement de la Sentinelle, afin d'apprendre aux pe qui méditent des insurections, que tout Peffet du qu'ils répandront dans leurs tentatives, sera d'attire eux des hommes dont les crimes ou les turpitudes que l'al

Mais pourquoi donc la Sentinelle a-t-il aujourd'h de selui pensees si lugubres? Certes, la marche du corps les sible sp

n'es vra pre aux de]

> soif malh ne poúv To systê pecti ne r d'inj

succe tance La litiqu Des

inique laisse paroi à cett absur à la pêche d'imp

ANCHE. ial.

le Saint-Marco · quatre frege ers les côtes

toujours; il , & non de

FÉRIEURE.

il.

irs; on ne v sont dirigées prement par e prix coura es qui s'emm us abondaus. en; les march x plus élevé; ssé. Il n'y e y a en avis on n'achete q provisionnem es, ou vern era proportion

n'est pas assez violente pour l'effrayer beaucoup. Il est vrai qu'au moment où le journaliste écrivoit, il venoit d'apprendre sans doute la suppression des cartes de sûreté aux barrieres, & voilà ce qui lai fait désespérer du sort de la liberté. L. J.

Nous avons vécu trop d'années sous la tyrannie pour ne pas avoir soif de la justice; mais nous avons trop appris à connoître les malheurs effroyables qui suivent nécessairement les révolutions, pour ne pas crainaire avec raison tout ce qui peurroit en produire de

ne pas crainère avec raison tout ce qui pourroit en produire de noûvelles.

Tout changement subit & violent est une révolution. Ainsi le système le plus vicieux de législation doit être réformé avec circonspection & avec lenteur.

Nous avons une foule de loix révolutionnaires à détruire : si l'on ne résistoit pas à la passion louable de réparer promptement tant d'injustices , on jetteroit au feu toutes ces loix barbares , dignes des hommes inceptes & féroces qui nous les ont données. Mais qu'arriveroit-il? Ce changement seroit subit & immanquablement violent, parce que ces loix funestes ayant produit leurs effets , dénaturé ou divisé les propriétés , influé sur les contrats de mariage & sur les successions , on froisseroit beaucoup d'intérêts , on exciteroit de vives alarmes , on réve lleroit plusicurs factions , on trouveroit une résistance qu'il faudroit surmonter , & ce seroit encore une révolution.

La justice ne peut jamais transiger avec l'injustice ; mais une politique sage peut lui persuader de prendre une marche plus lente.

Des législateurs honnêtes ne consentiront point à medifier une loi inque dars toutes ses parties ; ce que les modifications décrétées lui lai-seroient d'odieux , deviendroit pour ainsi dire leur ouvrage & paroitroit revêtu de leur sanction. Mais ils attendront , pour toucher a cette loi , qu'ils puissent l'abolir sans danger & la rempiacer sans remorts.

provisionnem paroitoir revirtu de leur sanction. Mais ils attondront, pour toucher acte loi, qu'ils puissent l'abolir sans danger & la respiacer sans remorts.

Per exemple, la législation de l'émigration est, dans mon opinion, abunde dans presque toutes ses parties, & coutraire à la nature comme de lois anglais.

Inn. Nous san pecher les législation de l'émigration est, dans mon opinion, a l'al justice. Mais combien de considérations puissantes doivent empecher les législation en constitution, qui n'auroit jamais du contenir un tel vente, leur offre sur ce point un grand obstacle; le crédit public, la vente, leur offre sur ce point un grand obstacle; le crédit public, la vente, leur offre sur ce point un grand obstacle; le crédit public, la vente, leur offre sur ce point un grand obstacle; le crédit public, la vente, leur offre sur ce point un grand obstacle; le crédit public, la vente, le dissimination de l'emigration, quel que système qu'on veuille saus nombre : les vicillards, les femmes, les enfans seront toujours absonce de vente le sur patrie. Mais si toutes ces considérations puissant de la raison & de l'humanité, de l'accusation absurde d'avoir porté les armes contre leur patrie. Mais si toutes ces considérations pur le code n'a l'allarius de leur de l'entrance. Et sette de le code n'a l'allarius de leur de l'estant de la raison & de l'humanité, de l'accusation absurde d'avoir porté les armes contre leur patrie. Mais si toutes ces considérations pur leur patrie, leur

à l'avenir l'exemple de la législation la plus douce & la plus humaire qui jamais ait existé. La férocité de nos tyrans nons avoit fait descendre au dernier rang des peuples les plus sauvages. Remoutons par nos vertus au rang illustre que nous ofire parmi les nations les plus célebres la gloire inimitable de nos guerriers.

1. J. LARMIER.

J. J. LARMIER.

Essai sur la transportation comme récompense et la déportation comme peine; par Charles Montlinot, citoyen français. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere Saint-André-des-Arts.

On trouve dans cet excellent ouvrage des vues dont le gouvernement peut profiter & sur-tout des faits qu'il rassembleroit difficilement aujourd'hui. L'auteur entre dans des d'tails curieux sur la Guyane, Madagascar, la Corse & la côte d'Afrique, où l'on pourroit former des établissemens avantageux & propres à contenir la masse énorme des déportés qui existent actuellement dans la république. Cet ouvrage ne peut paroitre dans des circonstances plus favorables. Tous les yeux sont hixés sur les colonies & sur le régime qu'il conviendroit d'y établir. L'auteur présente sur les noirs & sur les genres de culture auxquels ils pourront être employés, des idées qui prouvent une philantropie éclairée & des vues approfondies sur ce point important de législation.

Le projet de règlement pour les déportés nous a paru renfermen dans un cadre très-circonscrit tout ce qu'une législation sage peut proposer sur cet objet important.

dens un cadre très-circonscrit tout ce qu'une législation sage peut proposer sur cet objet important.

Le citoyen Montinot a jetté à la fin de son ouvrage quelques apperçus sur les moyens de parvenir par terre aux mines d'or de Galan & de Tombuto en Afrique; mais il n'a indiqué ces mesures qu'avec la sage retenue qui convient lorsqu'on propose au gouvernement des expéditions qui exigent quelque secret.

Les hornes de ce journal ne nous permettent pas de donner l'analyse de cet ouvrage; nous ne pouvons qu'inviter ceux qui s'ore cupent des colonies à le lire en entier. Par-tout ou l'auteur présente un plan à saivre, il joint toujours les moyens d'exécution; & c'est en général un éloge que l'on doit au citoyen Montlinot, qui a d'jà publié sur différens sujets d'économie des vues neuves & utiles, dignes de toute l'attention du gouvernement. C'est à des hommes qui, comme le citoyen Montlinot, joinnent l'exprit d'abservation à l'esprit d'administration, qu'il conviendreit sur-tout d'etre chargés de la restauration de quelques-unes de nos celonies.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen Pichegre.

Suite de la séance du 22 prairiel.

Plusieurs habitans de la commune de Sens demandert la suspension de la vente du college des Grassins, dans dans lequel il y avoit plusieurs bourses affectées spécialement à des jeunes gens peu fortunés de la ville de

Tarbé observe qu'il est instant que le conseil propouce sur cette pétition, vu que l'administration des domaines nationaux presse en ce moment la vente des biens dependans du college des Grassins. Il demande que la pétition des habitans de Sens soit envoyée à une commission nommée le 7 de ce mois, pour faire un rapport sur la pétition de divers boursiers des colleges de Paris, & que cette commission soit invitée à saire son rapport incessamment. - Adopté.

Siance du 23 prairial.

L'administration centrale du département des Vosges demande à être autorisée à établir des droits d'entrée sur l'étendue de son territoire pour subvenir à ses dépenses

Cette pétition est renvoyée à une commission.

Le département de l'Oarte se plaint de nouveau des réquisitions auxquelles il est en proie.

Danselard témoigne son étonnement de ce que le di-

rectoire n'a répondu à aucun des messages par lesquels le conseil lui à demandé des éclaircissemens sur ces réquisitions & sur la conduite de ses agens dans ces dépar-

Il sera fait un nouveau message au directoire.

Vaublane occupe le conseil du sort des rentiers & pensionnaires ; il croit qu'il seroit utile d'établir pour eux une caisse particuliere; car enfin, il faut les payer; il ne faut plus qu'ils supportent seuls les frais de la guerre & de l'administration ; c'est à tous les citoyens à y contribuer en acquittant leurs impôts.

Le conseil ordonne le renvoi à la commisson des sinances. Boissy demande qu'on rapporte la loi qui supprime les

defenseurs officienx.

4

d

p

to

Q

le

pr

illi

ule

Dumolard dit qu'il est pourvu à cet objet dans le projet de code pénal que la commission de la classification des loix a fait distribuer; il demande qu'on le discute incessamment. - Adopté.

De nombreuses propositions se succedent sur le nombre de membres dont la commission de la classification des

loix devra être composée.

Le conseil décide que cette commission fera elle-même un rapport à ce sujet, dans lequel elle fera connoître l'état de ses travaux, & de combien de collaborateurs elle

On entame la discussion sur le tirage au sort fait par le tribunal de tribunal de cassation; cette discussion est interrompue par l'arrivée d'un mossage du directoire. Le conseil se forme en comité général pour en entendre la lecture.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 23 prairial.

Sur le rapport de trois commissions, le conseil approuve autant de résolutions, dont deux du 19 prairial. La pre-nuere destine l'hôtel Monaco au logement provisoire de l'ambassadeur Ottoman. La seconde est relative à l'élection d'un agent municipal de la commune d'Amance. La troisieme, du 17 ventôse, porte que ceux des habitans de Toulon qui, avant la prise de cette ville par les anglois, étoient employés dans l's différentes armées de la république où habitoient d'autres communes, qui n'ont jamais été portés sur aucune liste d'émigrés & ne se sont point trouvés à Toulon à l'époque de la révolte, sont déchargés définitivement du sequestre établi sur leurs biens après la reprise de cette commune par les français.

Molisvant fait un rapport sur la résolution relative aux obligations contractées dans le tems où la valeur stipulée en papier-mouncie équivaloit au numéraire métallique.

La commission a trouvé que la résolution avoit sagement choisi l'époque du premier janvier 1791 pour le commencement de la dépréciation du papier-mounoie. Elle a trouvé qu'en général cette résolution étoit bonne ; mais elle blâme les articles 4 & 5, parce qu'ils réduiroient à une valeur postérieure à 1791, celle exprimée dans un titre formel antérieur à 1790, parce qu'il n'of-

friroit pas de trace de son autériorité à 1791. Un til dit la commission, appartient à l'époque qui l'a va nain aucune puissance n'a donc le droit de le reporter à m date que les contractans n'ont pas voulu lui donner, Eh! par quels moyens encore detruiroit-on la volonte parties contractantes? Par des preuves étrangeres au tipar des inductions, par des ténions. Cetto disposition roit la source fatale d'une foule de calamités, de pro & de désordres.

L'article 10 est encore plus vicieux. Le refus qu'il d'accorder aux débiteurs de sommes au-dessous de 2 m livres un délai qu'il accorde aux débiteurs de sommes fortes, blesse l'égalité, la raison & la justice. On doit sumer que si le débiteur d'une foible somme ne s'en pas libéré pendant la dépréciation du papier-monnoie, qu'il ne l'a pas pu, ou qu'il n'a pas voulu user d' pareil moyen d'acquit. Dans le premier cas, son impu sance mérite quelqu'indulgence; dans le second, sa de catesse mérite encore plus de faveur. C'est aux tribun qu'il faut laisser la faculté d'apprécier les circonstan & de juger les délais qu'ils devront accorder.

La commission propose de rejetter la résolution.

Impression & ajournement.

Le conseil se forme en comité général pour enten 16 li la lecture d'un message qu'il reçoit du directoire.

Bourse du 23 prairial.

Amsterdam..., $60\frac{1}{2}$, $61\frac{3}{4}$. Madrid.11 l. 13 s. 9 d., 15 s. Mad. effect. 141., 131. 178. 12. Génes..... $92\frac{1}{4}$, $91\frac{1}{4}$. Livourne..... $101\frac{1}{2}$, $100\frac{1}{2}$. Bâle..... $1\frac{1}{2}\frac{5}{4}$, $4\frac{1}{2}$. Lyon..... perte. Marseille..... perte. Bordeaux..... 3 perte. Lausanne.... $1\frac{3}{4}$, 2, $4\frac{1}{2}\frac{3}{4}$.

Londres. 251. 28. 1, 241.16 Inscript.331.5s., 10s., 33 33 1. 5 s. 33 l. 5 s. Bon \(\frac{5}{4} \) . 20 l. 10 s. \(\frac{17}{5} \) s. \(\frac{1}{2} \), 2 year 5 8., 10 8. Bon \(\frac{1}{4}\).251.10s., 261.10s eent Or fin...... 102 l. 10 Lingot d'arg.....50 l.n Piastre...... 5 1. 4 s les ser Quadruple.....79 l.78 la Far Ducat d'Hol.....11 l. Souverain.....33 l. if france Guinée..... 25 l.1 tivité

Dis

la

Cet

ane I

pour

mais

qui r

renx

un o

teurs

tion

doule

eux,

festal

MI

Esprit 3, 395 à 400 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 3 vive Huile d'olive, 1 liv. 4 s., 5 s. — Café Martinique, 2 donte - Cafe St-Domingue, 1 1. 16 s., 17 s. - Sucre d'Hamboo 2 liv. 3 s., 4 s. - Sucre d'Orléans, 2 liv. 2 s. - Savon Marseille, 16 s. 1. - Chandelle, 13 s. préte lui-m

Athenes pacifiée, comédie en trois actes & en prose, tirée des pieces d'Aristophane, par Calihava. A Paris, chez Ch. Pous imprimeur-libraire, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 246 Boulard, imprimeur-libraire, rue Saint-Louis, près celle & Honore.

Le nom de Caillava est d'un augure favorable pour le méril cette comédie, que nous n'avous pas encore eu le tems de lira dépendamment de plusieurs pieces de théâtre qui out eu du sui il a publié un ouvrage sur l'Art de la Comédie, qui, aujour plus que jauss, mérité d'être lu par les jeunes auteurs qui est dans cette conviers. plus que jamais, dans cette carriere.